

Règlement « Etangs d'art » 2010. 6^e édition

INTRODUCTION :

La manifestation se déroulera **du 05 juin 2010 au 12 septembre 2010**

L'édition « Etangs d'art » 2010 se prêtera à l'installation d'œuvres in situ sur l'eau, rivière, étangs du Pays de Brocéliande. Les œuvres se situeront à distance des berges donc **pas d'œuvres sur les berges ou sur la terre ferme. Les œuvres devront être visibles à l'échelle du paysage.**

Le titre proposé est : « **contre - courant** »

- Chaque projet sera conçu comme une œuvre originale pour la manifestation « Etangs d'art », édition 2010.
- L'utilisation de matériaux issus de la nature, de matériaux recyclés ou utilisant l'énergie renouvelable (éolien, solaire) seront favorisés.
- Seront privilégiés les projets en relation avec le patrimoine naturel du Pays de Brocéliande.
- L'attribution définitive des lieux d'installation sera établie par le Collectif.
- A titre indicatif et pour recueillir davantage d'informations, nous recommandons aux artistes de visualiser les lieux et les détails techniques sur le site Internet à la rubrique « Informations pour les artistes ».

12 artistes au maximum participeront à la manifestation.

La sélection d'un artiste ne peut être effective plus de deux éditions consécutives.

INDEMNITE DE PRESTATION :

Une indemnité de prestation de 1200 € sera versée à l'artiste référent qui présente le projet pour la création et la réalisation conçue spécialement pour « Etangs d'art » 2010 ainsi qu'un forfait de déplacements pour **un trajet aller et retour** depuis le lieu de résidence de l'artiste référent sur la base de 0,30 euros du kilomètre à une hauteur **ne dépassant pas 700 euros**.

> Les frais de déplacements seront versés en juin et le reste à la fin de la manifestation.

HEBERGEMENT :

L'artiste sera hébergé **à partir du samedi 29 mai au soir jusqu'au dimanche 06 juin au matin**. L'hébergement, à la charge du Collectif, est prévu pour **1 artiste éventuellement accompagné d'1 assistant** (à préciser sur la fiche de renseignements annexe) durant le séjour. **Les repas restent à la charge de l'artiste**. Il est possible de cuisiner sur place. Les nuitées se font en chambre individuelle.

INSTALLATION :

- L'accueil de tous les artistes se fera le **samedi 29 mai à 18h. Leur présence est donc indispensable.**
- Tous les artistes devront être présents le **lundi 31 mai toute la journée** sur leur lieu d'installation pour le reportage photographique qui servira à l'édition d'un dépliant et d'un catalogue (exemplaires offerts aux artistes, vendu 10 euros au public).
- L'installation finale devra être terminée pour le vendredi 4 juin 2010, date butoir.
- L'artiste démontera son œuvre au plus tard le 26 septembre 2010.

PRESENCE :

- L'artiste est vivement invité à **rester présent durant tout le temps de la résidence.**
- L'artiste prévenu à l'avance acceptera de **rencontrer les journalistes, d'échanger à certains moments avec les écoles** ou les centres de loisirs.
- L'artiste s'engage à **être présent le jour du vernissage le samedi 5 juin toute la journée.**

PRECISIONS : DEPLACEMENTS / MATERIEL :

- La création de l'œuvre devra se faire essentiellement in situ ou partiellement dans l'atelier de l'artiste.
- L'artiste **se déplacera avec son propre matériel (outillage, combinaison, waders, etc...)** et devra être **autonome dans la progression de son travail.**
- Une barque et quelques waders de pêcheurs seront mis à disposition par le Collectif.
- Les déplacements sur place seront à la charge de l'artiste ainsi que toute location de matériel ou de véhicule.

MATERIAUX :

- L'artiste devra **bien amarrer son installation : les câblages devront être solides.**
- Les cordes naturelles ou en nylon sont à proscrire.**
- L'achat des matériaux reste à la charge de l'artiste et **ne devront pas occasionner de pollution** dans le milieu d'installation.
- Les polystyrènes ne devront pas être en contact direct avec l'eau, ils seront protégés avec du grillage.** Préférer le styrodur. Les polystyrènes ne devront pas être visibles à l'œil nu.

FINALISATION :

- L'œuvre tiendra toute la durée de la manifestation.**
- L'œuvre achevée devra être impérativement fidèle au projet présenté.

ASSURANCES :

- Chaque artiste doit s'acquitter d'une **responsabilité civile et d'une assurance maladie**.
- Les œuvres ne seront pas assurées.

CONVENTION ET RESILIATION :

- L'œuvre achevée devra être impérativement fidèle au projet présenté.
- Le Collectif avertira les artistes sélectionnés début décembre 2009 et leur adressera par écrit une convention à signer établie par les deux parties.**
- Le Collectif se réserve le droit de contrôler à tout moment la bonne exécution de la convention. Cette convention pourra être résiliée en cas de non respect des engagements de l'artiste et cela sans droit à aucune indemnité (forfait et déplacements).

DOSSIER DE CANDIDATURE :

Il doit être envoyé par la poste à l'adresse suivante :

<p>Collectif d'artistes du Pays de Brocéliande Philippe Lerestif 26 place St Malo 35310 Bréal sous Montfort - France</p>

SITE INTERNET :

<http://etangdart.canalblog.com>

CONSTITUTION DU DOSSIER :

Le dossier sera constitué de documents non agrafés et devra contenir :

A/ La fiche de renseignements jointe dûment remplie.

B/ -Un curriculum vitae d'artiste (surtout pas de press book ni d'articles)

-Pour le retour du dossier, joindre une enveloppe suffisamment affranchie libellée à l'adresse de l'artiste. Le cas échéant, le dossier ne sera pas renvoyé. L'artiste sera prévenu par courrier électronique.

C/ **Pas de nom ni de coordonnées sur les documents demandés ci dessous:**

-Sur un format A3, un projet d'installation (dessin, photo, photomontage précis) avec légende : un titre et un texte explicatif court présentés de manière anonyme.

-A part, toujours de manière anonyme, sur un format A4, une note explicative plus importante avec une fiche technique détaillée présentant les matériaux et le type de câblage, les dimensions de l'œuvre, son emplacement dans l'espace et éventuellement le lieu ou type de paysage souhaité (voir sur le site Internet), les besoins en matériel ou aide éventuels.

D/ - A part, 3 visuels de format A4 maximum présentant des oeuvres déjà réalisées

Après la sélection, 3 textes de présentation de l'œuvre figureront sur le plan guide prévu comme support de communication, sur un cartel in situ plus un autre texte pour le catalogue. Ces 3 textes séparés seront demandés à l'artiste début février 2010.

Date limite d'envoi des dossiers : 12 novembre 2009 (le cachet de la poste faisant foi)

Le jury, composé de membres du Collectif et de personnalités du milieu artistique, se réunira fin novembre 2009 pour la sélection des dossiers.

Fait à Bréal/Montfort le 1^{er} septembre 2009
Philippe LERESTIF, Président du Collectif d'artistes du Pays de Brocéliande
Association loi 1901 Siret : 453 177 453 00017 – Email : plerestif@wanadoo.fr

FIGHE DE RENSEIGNEMENTS SUR L'ARTISTE

Nom :

Prénom :

Adresse :

Ville :

Pays :

Tel. Fixe :

Tel. Portable :

Fax :

Courriel @ :

Site Internet :

N° SIRET ou Maison des artistes :

N° RIB ou IBAN à joindre obligatoirement

Moyen de locomotion pour arriver sur le site :

Moyen de locomotion sur place (durant le temps de résidence) :

Nom de la personne ou de l'assistant éventuel qui accompagnera l'artiste :

Enveloppe jointe affranchie à l'adresse de l'artiste pour le retour du dossier :

oui [] non []

Titre de l'œuvre (projet envoyé) :